

Délibération n° 2026-002-008

L'an deux mille vingt-cinq, le **24 février 2026** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 20 février 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren

Secrétaire de séance : LEON Marie-Pierre

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

Approbation du projet de remplacement ou d'installation de points lumineux du chemin de balialec et du parking de la salle de sport par des lampadaires solaires

Les lampadaires du parking de la salle de sport et du chemin de Balialec sont inexistants ou énergivores et vieillissants.

Dans le cadre de la modernisation de cet éclairage public, la commune a pour projet de remplacer et/ou d'installer des lampadaires solaires. Ces derniers sont moins énergivores que les lampadaires actuels et permettent d'œuvrer à la transition écologique et de lutter contre le changement climatique, en protégeant la biodiversité et en limitant notre empreinte environnementale.

Selon les devis établis auprès de l'entreprise Fonroche lighting, le coût estimatif total serait d'environ 15 500 euros HT.

Des demandes de subventions sont en cours auprès des services de l'Etat, de la Région, du Département, de l'Intercommunalité.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de remplacement des lampadaires énergivores par des lampadaires solaires ainsi que le plan de financement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

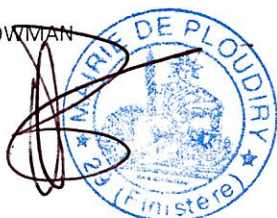
- **APPROUVE** le projet de remplacement ou d'installation de lampadaires solaires pour le parking de la salle de sport et le chemin de Balialec,
- **VALIDE** le plan de financement pour ces opérations et toutes les demandes de subventions qui peuvent être faites,
- **AUTORISE** la Maire à signer tous devis, toutes demandes de subventions, tous documents nécessaires à la réalisation de l'opération et d'engager tous les crédits budgétaires correspondants.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,

La Maire,

Morgane QUENTRIC BOWMAN



La secrétaire de séance,

Marie-Pierre LEON